

RÉUNION DU

31 MARS 2021

Le trente et un mars deux mille vingt et un, à vingt heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le conseil municipal, convoqué le cinq février deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

Etaient présents : GUENARD Charline ; PARMENTIER Jean-Claude ; FERRARO Flore ; LEGEARD Bruno ; CAULLERY Jane-Hélène ; BASSELET Arnaud ; VILLIERS Jérôme ; VASSEUR Maryline ; FRANÇOIS Romain ; CONTANT Magali ; FOLLET Francis ,**formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés : Mme PICARD Pascale (pouvoir donné à Monsieur Jean-Claude PARMENTIER), Monsieur Patrick SCHIMEL (pouvoir donné à Madame Maryline VASSEUR).

En hommage à Monsieur Philippe LECLERC, Premier Adjoint, la séance commence par une minute de silence.

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Maryline VASSEUR est nommée secrétaire de séance.

2) MISE A APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 DECEMBRE 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sans observation.

3) ELECTION D'UN ADJOINT

Suite au décès de Monsieur Philippe LECLERC, 1er adjoint au Maire, survenu le 5 mars 2021, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint,
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint. Si le Conseil Municipal décide du maintien des trois postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau. Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus ; ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau. Il peut également occuper le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-7-2 et L 2122-10
Considérant que ces décisions doivent être prises avant l'éventuelle élection, Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de l'élection d'un nouvel adjoint,
- que l'adjoint à élire prenne rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus, ceux-ci remontant alors dans l'ordre du tableau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les propositions ci-dessus, par : 14 voix (unanimité).

Il est alors procédé à l'élection d'un adjoint au maire. Madame Jane-Hélène CAULLERY-MORET, et Monsieur Romain FRANÇOIS sont désignés assesseurs.

Madame Flore FERRARO se porte candidate.

- Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 14
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

- Madame Flore FERRARO a obtenu : 14 voix

Madame Flore FERRARO ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour est proclamée 3^{ème} Adjointe.

Madame CONTANT prendra en charge la commission « jeunesse, affaires scolaires, périscolaire, ALSH ».

Madame FERRARO hérite pour sa part de la commission « vie au village et communication, fêtes et cérémonies, animations culturelles, associations, sport, loisirs, bulletin et site internet ».

4) POSE D'UN POINT LUMINEUX

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose d'un point lumineux rue du Cul de sac.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 1 262.00 euros TTC.

Si le conseil municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	468.00 €
-Contribution de la Commune	794.00 €
TOTAL TTC	1 262,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 794,00 euros.

5) PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC.

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de « Prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public ». Des diagnostics techniques présentant une évaluation des moyens d'aération des bâtiments et d'autre part la réalisation d'une campagne de mesures de polluants conformément aux obligations réglementaires seront réalisés sur les bâtiments cités ci-après. Cette opération rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public. ».

En sa qualité de coordonnateur, la FDE 80 a procédé, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à la préparation et la passation d'un accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise ITGA en vue de la satisfaction des besoins des membres du groupement.

Le coût total TTC de l'opération est de 3 064 €, frais du coordonnateur compris.

La décomposition du coût est la suivante :

Etablissement	Mission de base							
	Evaluation moyens d'aération (ITGA)		Campagnes de mesures de polluants (ITGA)		Fiche synthèse (ITGA)	Plan d'actions (ITGA)	Frais du coordonnateur (FDE80)	Tarif (€) HT
	- 10 pièces (60,00 €)	+ 10 pièces (80,00 €)	Nombre pièces instrumentées	Tarif (€)				
Ecole de Saint Sauflieu	60,00		2	1 130,00	20,00	50,00	50,00	1 260,00
Périscolaire de Saint Sauflieu	60,00		2	1 130,00	20,00		50,00	1 260,00
TOTAL (€) HT								2 570,00
TVA 20% (hors frais de coordonnateur)								494,00
TOTAL (€) TTC								3 064,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'opération présentée pour un coût de 3 064 € TTC ;
- D'inscrire au budget la totalité du coût des prestations, TVA comprise pour un montant de 3 064 € ;
- De verser au coordonnateur, en application de l'acte constitutif du groupement de commandes le montant de prestations payés à ITGA et les frais de coordination ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

6) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A PASSER AVEC LE SISCO : REMPLACEMENT DE PERSONNEL.

Madame le Maire informe l'assemblée de l'absence pour maladie de Madame Magalie DOURDENT du 18 au 26 mars 2021. De ce fait, le SISCO (Grattepanche, Rumigny Hébecourt) a mis à disposition Madame Maëlane LEVAREY pour assurer son remplacement.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la convention proposée de mise à disposition de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ladite convention et autorise Madame le Maire à la signer.

7) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

L'enquête publique relative au projet d'implantation de quatre éoliennes sur le territoire de la commune de Grattepanche sera ouverte du 1 avril au 4 mai 2021. Le dossier est consultable sur le site de la Préfecture de la Somme. Des documents complémentaires seront transmis prochainement à chaque membre car le conseil municipal sera invité à prendre position lors du prochain conseil municipal.

Le logement de la résidence Brunehaut laissé vacant suite au décès de Monsieur MELIN a été loué à Monsieur et Madame OUTURQUIN, famille qui habitait déjà le village.

Les nouveaux propriétaires du café du centre sont venus se présenter en Mairie. Ils envisagent de reprendre le bar tabac, jeux et épicerie de dépannage et si possible un PMU. Ils réfléchissent également à mettre en place des animations telles que soirées à thème. L'ouverture pourrait se faire début juillet.

Ils sollicitent une aide financière de la commune. Amiens métropole pourrait verser une aide à l'installation. Une demande précise sera à étudier.

Monsieur FRANCOIS émet l'idée de proposer aux nouveaux propriétaires du café de leur transférer une partie des activités de l'agence postale. Cependant cette proposition pourrait engendrer une baisse d'activité de celle-ci.

Madame Magali CONTANT

Un ALSH commun avec le syndicat scolaire (Rumigny, Grattepanche, Hébécourt) sera organisé pour les petites vacances (printemps et automne et celles d'été (juillet). L'UFCV a été choisie pour animer ce centre. Le projet présenté et la proximité géographique ont été les principaux critères qui ont orienté ce choix.

Le service culture d'Amiens métropole a retenu la demande de la municipalité, une séance de cinéma en plein air aura lieu le 28 Aout prochain. Une visite patrimoniale précédera cette séance. Le comité des fêtes et les ateliers guitares seront associés à l'organisation.

Madame Flore FERRARO

▪ L'opération « Hauts de France propres » prévue les 19, 20 et 21 mars dernier a été reportée en mai en raison du contexte sanitaire.

▪ Côté manifestations, sous réserve d'une amélioration des conditions sanitaires, devraient avoir lieu la fête de la musique les 19 et 20 juin, la fête de l'école le 25 juin, le concours de pétanque, organisé par le comité des fêtes le 4 juillet. L'APE organisera, pour sa part un café d'accueil le jour de la rentrée scolaire ainsi qu'une animation « Halloween » en octobre. Enfin, sont également programmés : le repas des aînés le 21 novembre, une bourse aux jouets en novembre et une animation à l'école pour les vacances de Noël sans oublier le 14 juillet et le 11 novembre.

Pour la crèche un groupe de travail a été constitué afin d'arrêter la politique RH à mener d'ici la fin du mandat. Si les lignes Directrices de Gestion ne sont pas définies par l'assemblée délibérante, il n'y a plus de promotions possibles pour les agents.

Il est proposé de constituer un groupe de travail pour mener à bien les mêmes travaux sur la commune.

Monsieur Bruno LEGEARD

Les demandes de vaccination à domicile recensées lors de l'enquête ont-elles abouties ? Madame le Maire précise que l'Agence Régionale de Santé devait se charger de traiter ces demandes. A ce jour la commune n'a pas eu de retour. Monsieur VILLERS précise que pour les personnes sans moyen de locomotion, il peut être fait appel à un service d'ambulance et les frais sont remboursés.

Monsieur Romain FRANÇOIS.

Lors de la dernière réunion du SIVOM, un investissement sur trois ans a été acté pour une enveloppe d'environ 800 000 euros. Un appel d'offre va être lancé prochainement. Pour la commune ont été retenus des travaux sur les rues Madeleine, du Bois et Florent Loth. Si le résultat du marché s'avérait fructueux une tranche optionnelle pourrait être décidée.

Madame Jane-Hélène MORET

Afin de pouvoir répondre aux habitants, elle souhaiterait avoir des précisions quant au déploiement de la fibre optique. Madame le Maire répond que la fibre est déjà accessible sur plusieurs secteurs du village et que le déploiement va se poursuivre sur l'ensemble du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

SCHIMEL Patrick	CONTANT Magali	FERRARO Flore	LEGEARD Bruno	CAULLERY-MORET Jane-Hélène
BASSELET Arnaud	VILLIERS Jérôme	VASSEUR Maryline	FRANÇOIS Romain	PARMENTIER Jean-Claude
FOLLET Francis	PICARD Pascale	GUENARD Charline	DUVIVIER Laurence	